

# SÉJOUR A SAINTE MAXIME

Du Mercredi 10 novembre 2021 (dîner) au dimanche 14 novembre 2021 (déjeuner)

Hébergement village vacances VVF Club Intense Golfe de Saint-Tropez, 64 chemin de la Vierge Noire 83120 Sainte Maxime

<https://www.vvf-villages.fr/villages-vacances/vacances-sainte-maxime-vvf-villages.html>

Bulletin d'inscription à **remplir complètement**, à **signer sur les deux pages** et à retourner **avant le 01 octobre 2021** avec votre **règlement par chèque à l'ordre du Club des Cent Cols** à : Christophe BADONNEL – 2 rue de l'église, 88640 Jussarupt - tel : +33 6 78 87 33 67 Courriel : [sejours@centcols.org](mailto:sejours@centcols.org)

Pour faciliter le travail du bénévole qui gère les inscriptions vous êtes priés de bien remplir le bulletin et d'indiquer **lisiblement** toutes les informations demandées ; **en cas de fiche incomplète, celle-ci ne sera prise en compte qu'après complètement.**

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	N° CCC, actif ou associé <sup>1</sup>	N° licence FFCT <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Membre associé : inscription préalable obligatoire auprès de son délégué territorial (à régler en même temps que votre ré-adhésion).

<sup>2</sup> Important à préciser car le Club des Cent Cols a l'obligation de souscrire une assurance complémentaire pour les non-licenciés.

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Courriel : ..... Tél : .....

PRESTATIONS	Prix unitaire	Nb	Total	
<b>FORFAIT Pension complète</b> du 10/11 (dîner) au 14/11 (déjeuner)	242,00€			Linge de toilette et draps fournis
<b>Supplément chambre</b> individuelle, par nuit	13,00€			
<b>FORFAIT Pension complète</b> du 12/11 (dîner) au 14/11 (déjeuner)	138,00€			
<b>FORFAIT Pension complète</b> du 13/11 (dîner) au 14/11 (déjeuner)	85,00€			
<b>Forfait Demi pension</b> du 13/11 (dîner) au 14/11 (petit-déjeuner)	79,00€			
<b>Déjeuner seul</b>	14,00€			Les 11 : <input type="checkbox"/> 12 : <input type="checkbox"/> 13 : <input type="checkbox"/> 14 : <input type="checkbox"/>
<b>Dîner seul</b>	15,50€			Les 10 : <input type="checkbox"/> 11 : <input type="checkbox"/> 12 : <input type="checkbox"/>
<b>Dîner festif samedi 13 novembre</b>	18,00€			
<b>1-Total des prestations</b>				
<b>2- Assurance GRITCHEN (*) facultatif</b>				TOTAL DES PRESTATIONS X 2,34 % avec minimum de 8 euros
<b>3-Assurance obligatoire</b> (cyclos ou accompagnateurs non licenciés FFCT)	1€ par jour			
<b>Total à régler (1+2+3)</b>				A régler à l'inscription par chèque ou virement bancaire (pas de PayPal)

(\*) Assurance **Annulation Rapatriement** auprès de l'assureur **GRITCHEN** : la loi nous oblige à proposer aux participants une assurance Annulation Rapatriement.

Je reconnais avoir lu les éléments, les documents et les conditions de l'assurance GRITCHEN et je choisis :

**OUI je souscris**  **NON je ne souscris pas**  (cocher la bonne case, si aucune case n'est cochée la réponse sera réputée "non")

**Fait à .....**

**Signature :**

Le club a négocié un tarif de groupe et un forfait pour la période prévue et ne gère pas les nuits supplémentaires. Pour toute demande d'arrivée anticipée prendre contact directement avec la centrale de réservation : Tel : +33 (0)4 73 43 00 43

Pour des questions de sécurité, merci de nous indiquer le N° de tél portable que vous utiliserez pendant le séjour : .....

## Conditions d'inscription

1. L'adhérent peut annuler sa réservation jusqu'au 01 octobre 2021 et être remboursé des sommes versées.
2. La souscription ou pas à une assurance annulation – rapatriement du contrat GRITCHEN N°6181.
3. Les inscriptions seront traitées dans l'ordre d'expédition du **règlement**, le cachet de la poste ou la date du virement bancaire faisant foi (même en cas d'inscription par voie électronique), afin de tenir compte des délais d'acheminement du courrier, pour les étrangers notamment, et pour ne pas défavoriser les membres n'ayant pas de connexion Internet. Une liste d'attente sera mise en place dès que le nombre de places disponibles sera atteint.

**Trombinoscope** : par l'envoi de ma photo accompagnée de mon N° de membre, j'autorise le Club des Cent Cols à publier cette photo sur ma fiche de membre, dans la page trombinoscope et dans les trombinoscopes de séjours. Cette autorisation peut être levée à tout moment aussi librement que vous la donnez sans remettre en cause la licéité du traitement fondé sur votre autorisation effectué avant le retrait de celle-ci.

**OUI**  **NON**  (cocher la bonne case, si aucune case n'est cochée la réponse sera réputée "non")

**Je déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions indiquées sur ce bulletin d'inscription.**

*Je certifie exacts les renseignements fournis.*

À ..... Le ..... **Signature obligatoire :**

Vous pouvez recevoir un accusé de réception de votre inscription, en envoyant un mail à l'adresse suivante : [sejours@centcols.org](mailto:sejours@centcols.org) en mettant pour objet "accusé de réception séjour".

**NB : les chèques seront mis à l'encaissement au premier jour du mois suivant leur réception**

### *Conditions particulières*

#### **Annulation avant la date de forclusion des inscriptions.**

Vous pouvez annuler et être remboursé intégralement (hors assurance non FFCT) si vous nous en faites la demande avant la date de clôture des inscriptions.

#### **Annulation après la date de forclusion des inscriptions.**

Si vous annulez après cette date :

- Soit vous avez souscrit à l'assurance annulation – rapatriement GRITCHEN et vous serez indemnisé selon les conditions du contrat n°6181 (voir ci-après) ;
- Soit vous n'avez pas pris l'assurance annulation – rapatriement GRITCHEN et vous serez éventuellement remboursé selon les conditions actuelles, c'est-à-dire, le montant que nous aurons pu récupérer auprès de l'hébergeur, diminué d'un forfait de 50€.

#### **GARANTIES ANNULATION RAPATRIEMENT**

**Code du Tourisme Article R211-4** (Décret n°2009-1650 du 23 décembre 2009) à l'alinéa 12 :

*12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.*

Les garanties du contrat GRITCHEN sont détaillées dans la notice d'assurance « Résidence de Tourisme »

Garantie Annulation – Interruption – Extension COVID Contrat n° 6181

Cette notice est disponible sur notre site à la section Séjours – Séjour Ubaye 2021.

Pour ceux qui ne disposent pas de connexion internet, elle peut être fournie par courrier sur demande.

L'assurance prend effet à la date d'inscription au séjour par le responsable des séjours du Club des Cent Cols.

A partir de ce moment-là, en cas d'annulation prise en charge par l'assurance, le membre contacte directement l'assureur pour son indemnisation (qui n'inclura ni le coût de l'assurance GRITCHEN, ni celui éventuel de l'assurance "non FFCT"). Le Club sera informé de la démarche. Si vous annulez pour tout autre raison, vous serez éventuellement remboursé selon les conditions actuelles, c'est-à-dire, le montant que nous aurons pu récupérer auprès de l'hébergeur, diminué d'un forfait de 50€.

Nom : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_ Signature (précédée de la mention "lu et approuvé") : \_\_\_\_\_